

## Conseil communal de Jalhay du 25 mars 2019

17 points étaient à l'ordre du jour de ce conseil et 2 points supplémentaires ont été ajoutés par le groupe MR-IC-EJS.

Nous avons tout d'abord pris connaissance du rapport d'activités 2018 de la Commission locale pour l'énergie du CPAS.

Ensuite, à l'unanimité, le Conseil communal a :

- approuvé le déplacement du sentier vicinal n° 116 sis Chemin des Monts dans le cadre d'un permis de voirie.
- approuvé le principe de dissolution volontaire de l'Asbl « Les P'tits Sotais », devenue une coquille vide, puisque la commune a intégré le personnel de la maison communale d'accueil de l'enfance et la gestion de l'ASBL, avec les activités restantes dédiées à l'enfance, devenant trop coûteuse.
- approuvé le renouvellement des membres du comité de jumelage Jalhay-Nolay.
- désigné le représentant aux assemblées générales de l'ASBL « Société Royale Forestière de Belgique contre les incendies de forêts » et de l'ASBL « Amifor ».
- désigné les délégués à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'ASBL « Maison du Tourisme de Spa-Hautes Fagnes-Ardenne ».
- approuvé le marché public de travaux relatif à la réalisation d'un parking d'Eco Voiturage de 30 places au rond-point de Tiège sur la RN 640, agrémenté d'une aire de convivialité et équipé d'une borne de recharge des véhicules (montant total : 198.410 €). L'avenir du chalet friterie Oh-g-faim n'est pas assuré et sa suppression ne permettrait que de réaliser 2 places de parking supplémentaires. Nous apportons bien sûr tout notre soutien aux exploitants de ce commerce afin que leur activité soit maintenue. Le début des travaux est prévu après les grandes vacances de cette année.
- adopté une convention d'adhésion au marché public de services (curage dans le cadre du plan PIC 2019-2021) conclu par l'Association Intercommunale pour le Déménagement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.) dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux.
- approuvé le marché public de travaux d'asphaltage relatif à l'aménagement du Pré-Ravel L44A. L'asphaltage entre Spa et Sart Station, devait initialement s'arrêter à la passerelle de Nivezé et sera prolongé sur 2,8 km en direction de Sart Station (Montant : 169.163 €).
- approuvé la modification des dispositions tant administratives que pécuniaires pour chaque grade repris au cadre du personnel communal administratif, des bibliothèques, ouvrier et technique.
- approuvé les modifications du statut administratif et au règlement du travail du personnel communal.
- adopté une convention de collaboration entre la Commune de Jalhay et l'Asbl « Office du Tourisme de Jalhay-Sart » (O.T.J.S.) pour la mise à disposition gratuite de trois membres du personnel.
- pris acte de l'avis de légalité remis par le Directeur financier conformément à l'article 1124-40 §4 du C.D.L.D. pour l'année 2018.
- adopté un règlement de redevance relative à la procédure de changement de prénom(s) pour l'exercice 2019 (coût : 350 € ; 35 € pour les personnes changeant de sexe).

- mandaté l'Intercommunale Intradél pour l'action « Le kit Système ZD, du fait maison, zéro déchet ».
- approuvé le principe des travaux envisagés, les plans et avant-projets établis par l'Asbl Acces-i.

Malgré le vote négatif du groupe Oser, le Conseil a désigné les délégués à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'ASBL « Association de gestion du complexe touristique de la Gileppe et Environs ».

Bien que le groupe Oser se soit abstenu, le Conseil a approuvé la suppression de l'usage des plastiques non réutilisables au sein des services communaux et la sensibilisation quant au caractère néfaste de cette utilisation sur le territoire de la Commune à l'instar de communes comme Bassenge ou Aywaille qui l'ont déjà fait.

Dans les divers, nous apprenons que :

- un WC public pour personnes à mobilité réduite va probablement être installé à l'office de Tourisme à Sart dans le cadre d'un appel à projet subsidié par la région wallonne.
- le bourgmestre a justifié le fait que la Ville de Spa a 5 administrateurs au Centre Culturel de Spa Jalhay Stoumont, car elle apporte un subside de 150.000 € et a principalement des frais structurels alors que Jalhay n'a qu'un administrateur, car notre commune ne paie qu'une contribution de 10000 € et n'a uniquement que des frais opérationnels. Le Carnaval de Jalhay n'a pas été annoncé par le Centre Culturel, car la Jeunesse de Jalhay n'a pas fait les démarches pour être membre de ce centre.
- le camping Spa d'Or, où ont séjourné dans le passé 390 migrants, a réintroduit une nouvelle demande de permis d'exploitation.

Cordialement,

Luc Becker